



N° 51 - novembre 2009

800 établissements pour personnes âgées dans les Pays de la Loire en 2007

Avec 800 établissements et 52 000 places en hébergement pour personnes âgées, les Pays de la Loire sont plutôt mieux dotés que la moyenne nationale, tout en ayant peu de structures privées à but lucratif. Le développement des services d'aide à domicile a limité la croissance de l'offre d'hébergement. Les personnes âgées hébergées en maisons de retraites ou logements-foyers sont plus dépendantes qu'il y a quatre ans et les EHPAD représentent aujourd'hui 80 % de l'offre.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) regroupent l'ensemble des établissements médico-sociaux ou de santé qui reçoivent des personnes âgées pour un accueil permanent, temporaire, de jour ou de nuit. Les logements foyers sont des groupes de logements autonomes assortis d'équipements ou de services collectifs à usage facultatif. Les maisons de retraite assurent une prise en charge globale de la personne, incluant l'hébergement en chambre, les repas et divers services spécifiques. Les unités de soins de longue durée (USLD) constituent enfin les structures les plus médicalisées et sont destinées à l'accueil des personnes les plus dépendantes. Il existe aussi, plus marginalement, des résidences d'hébergement temporaire permettant à la personne âgée de faire face à des difficultés passagères.

L'hébergement temporaire et l'accueil de jour sont aussi assurés par les structures traditionnelles, maisons de retraite et logements foyers (sur la région : 450 places d'hébergement temporaire, 400 places d'accueil de jour dans ces structures).

800 établissements d'hébergement

La région a environ 800 établissements d'accueil pour personnes âgées, qui relèvent de 400 entités juridiques différentes. L'activité est assez dispersée car 85 % des structures juridiques sont mono-établissements. Les autres chapeautent presque toujours moins de 10 établissements. Le regroupement le plus important se trouve dans le secteur privé non lucratif (mutuelle) avec 31 établissements dépendants de la même structure juridique.

Les maisons de retraite représentent les deux tiers de l'offre d'hébergement. Elles ont une capacité moyenne de 74 places. Celles qui relèvent du secteur public ont une capacité moyenne plus élevée (79 places) que celles qui relèvent du secteur privé non lucratif (68). Les logements-foyers (25 % de l'offre) sont de plus petites structures (54 places en moyenne).

Près de 70 personnes en moyenne par établissement

Capacités des établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31 décembre 2007

	Nombre de structures	Places (1) installées	Personnes hébergées	Taille moyenne	
				Pays de la Loire	France entière
Logements-foyers publics	208	11 113	11 264	54	51
Logements-foyers privés à but non lucratif	31	1 863	1 913	59	51
Total logements-foyers	239	12 976	13 177	54	51
Maisons de retraite publiques	235	18 601	18 120	79	84
Maisons de retraite privées à but non lucratif	199	13 505	13 324	68	66
Maisons de retraite privées à but lucratif	30	2 338	2 234	77	61
Total maisons de retraite	464	34 445	33 679	74	72
Unités de soins de longue durée (2)	68	4 538	4 421	67	75
Résidences d'hébergement temporaire ou acc jour	7	95	95	//	18
Ensemble des hébergements pour personnes âgées	778	52 054	51 372	67	66

(1) : nombre de logements pour les logements foyers ; nombre de lits pour les autres catégories

(2) En janvier 2008 a débuté une partition des USLD (entre santé et médico social), ultérieure à la date de l'enquête ; elle sera achevée début 2010.

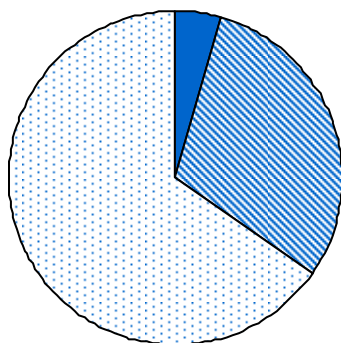
Champ : ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31 décembre 2007, hébergement permanent et temporaire

Source : enquête EHPA 2007

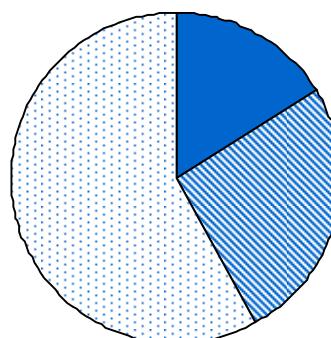
Une forte implantation du secteur public et du secteur privé non lucratif

Répartition (%) des places d'hébergement selon le statut des structures d'accueil

Pays de la Loire



France entière



Public
Privé non lucratif
Privé lucratif

Source : enquête EHPA 2007

Un taux d'équipement élevé mais en diminution

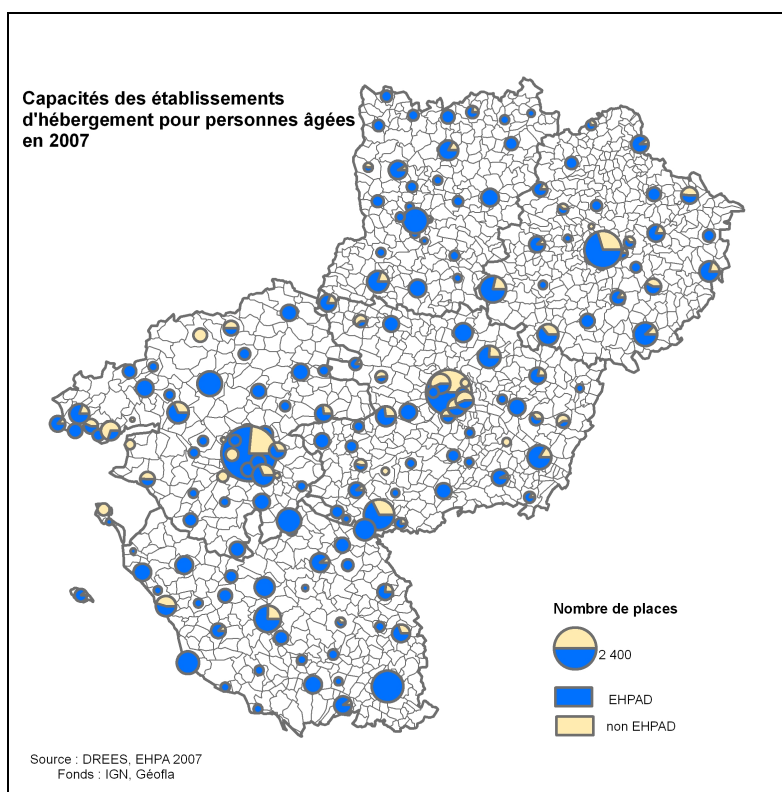
Avec 156 places¹ pour 1000 personnes de 75 ans et plus, la région est nettement plus équipée que la moyenne nationale (127 places pour 1000 personnes de 75 ans ou plus).

Comme au niveau national, ce taux diminue au fil des années. En 2004, il était de 183 dans la région (142 au niveau national). La diminution du taux d'équipement en places d'hébergement s'explique par le fait que la population des personnes de plus de 75 ans a augmenté de 10 % depuis 2004, alors que l'offre de places d'hébergement n'a augmenté que de 3 %. Dans le même temps, les soins et services pour le maintien à domicile des personnes âgées se sont beaucoup développés (augmentation de 14 % du nombre de places depuis 2004). En outre, l'entrée des personnes âgées en établissement est plus tardive (83 ans en moyenne aujourd'hui), ce qui fait que la tranche d'âge de référence devient moins pertinente.

Peu de places dans le secteur privé lucratif

Dans les Pays de la Loire, la part du secteur privé lucratif dans l'hébergement des personnes âgées est de 4 %, contre 16 % au niveau national. La région bénéficie en effet d'une offre importante dans le secteur public et aussi dans le secteur privé non lucratif. Dans le secteur public, les CCAS gèrent notamment 9 logements-foyers sur 10.

La Loire-Atlantique se distingue : plus de la moitié des places offertes en hébergement pour personnes âgées relève du secteur privé non lucratif, majoritairement des mutuelles.



Les deux tiers des places relèvent du secteur public

Répartition (%) des places d'hébergement selon le statut des établissements

	Public	Privé à but non lucratif		Privé à but lucratif	Capacité	
		Mutuelles	Autres			
Loire-Atlantique	39	36	18	39	7	14 670
Maine et Loire	64	28	3	64	5	12 974
Mayenne	84	10	4	84	2	5 447
Sarthe	80	11	3	80	6	8 555
Vendée	81	13	5	81	1	10 409
Pays de la Loire	65	22	8	65	4	52 054
France	58	<i>nc</i>	<i>nc</i>	58	16	684 159

Source : enquête EHPA 2007

¹ Données Finess

80 % des places en EHPAD

La majorité des maisons de retraite et une partie des logements foyers accueillent de plus en plus de personnes dépendantes. Depuis 2001, une nouvelle appellation est apparue, les EHPAD, établissements pour personnes âgées dépendantes. Fin 2007, la procédure de conventionnement n'est pas totalement réalisée. A la date de l'enquête, 73 % des établissements régionaux avaient signé des conventions tripartites (avec leur conseil général et l'Etat pour le compte de l'assurance maladie), obtenant ainsi la dénomination d'Ehpad, tout en conservant leur catégorie initiale, maison de retraite ou logement-foyer. Les établissements du secteur privé lucratif sont tous devenus Ehpad.

Les Ehpad des Pays de la Loire représentent 81 % des places offertes. Ces proportions sont supérieures aux moyennes nationales (67 % des établissements en Ehpad, 75 % des places). La différence est particulièrement nette pour les logements foyers, témoignant d'une offre régionale assez spécifique : 40 % des logements-foyers sont Ehpad, alors qu'au niveau national, la proportion n'est que de 16 %.

quer par le fait qu'avant la réforme de tarification, les logements foyers ne correspondaient pas tous aux mêmes caractéristiques de prise en charge.

Mayenne et Vendée : un maximum d'EHPAD

Part des EHPAD dans le nombre d'établissements et de places (%)

	Part des EHPAD	
	% struct.	% places
Loire-Atlantique	70	80
Maine et Loire	68	74
Mayenne	86	94
Sarthe	61	77
Vendée	85	91
Pays de la Loire	73	81
France	67	75

Source : enquête EHPA 2007

Une part en EHPAD supérieure à la moyenne nationale

Capacités des établissements d'hébergement pour personnes âgées, EHPAD et non EHPAD

	Nb de structures		Nb de places		Part de l'offre EHPAD			
	EHPAD	Non EHPAD	EHPAD	Non EHPAD	% des structures		% des places	
					Pays de la Loire	France entière	Pays de la Loire	France entière
Logements-foyers publics	94	114	5 657	5 456	45	16	51	18
Logements-foyers privés à but non lucratif	1	30	77	1 786	4	17	4	19
Total logements-foyers	95	144	5 734	7 242	40	16	44	19
Maisons de retraite publiques	218	16	17 676	925	93	93	95	94
Maisons de retraite privées à but non lucratif	178	21	12 897	609	89	84	95	92
Maisons de retraite privées à but lucratif	30		2 338		100	84	100	92
Total maisons de retraite	426	37	32 911	1 534	92	88	96	93
Unités de soins de longue durée	46	22	3 704	834	68	74	82	74
Autres *		7		95	0	27	0	26
Ensemble des hébergements pour personnes âgées	568	210	42 349	9 705	73	67	81	75

* résidences d'hébergement temporaire ou d'accueil de jour

Source : enquête EHPA 2007

Des personnes âgées plus dépendantes

Les personnes âgées accueillies en établissement sont dans l'ensemble plus dépendantes que celles qui étaient hébergées en 2003. Le degré de dépendance d'une personne est mesuré par son GIR (Groupe iso ressources), à l'aide de la grille "AGGIR"². On calcule ensuite un indicateur par établissement, le GIR moyen pondéré (GMP). Plus le niveau de dépendance des résidents d'un établissement est important, plus son GMP est élevé ; il atteindrait 1000 dans un établissement si tous ses résidents étaient au niveau le plus extrême de dépendance.

Il est normal qu'en moyenne les indicateurs GMP des Ehpad soient plus élevés (597) que ceux des

autres établissements (329). Le fait que les établissements non Ehpad aient des GMP supérieurs à 300 est le signe que la réforme de la tarification n'est pas encore terminée car à terme, tous les établissements dont le GMP est supérieur à 300 doivent devenir Ehpad.

La région est apparemment plus avancée dans le processus que la moyenne de la France : au niveau national, le GMP des établissements non Ehpad est plus élevé : 369 (et 663 pour les Ehpad).

En Vendée et en Mayenne (et dans une moindre mesure en Loire Atlantique), les niveaux des GMP des établissements non Ehpad y sont presque aussi élevés que ceux des établissements Ehpad. (graphique page suivante). Ces données sont toutefois à relativiser car les effectifs des personnes concernées ne sont pas du même ordre de grandeur. En Vendée, 950 personnes sont hébergées en établissement non Ehpad (et 9500 en Ehpad), en Mayenne, seules

² six niveaux de dépendance

200 personnes sont en établissement non conventionné Ehpad pour 4800 en établissement Ehpad.

Dans la région, seuls 20 % des établissements Ehpad disposent d'une pharmacie à usage intérieur.

Un tarif journalier moyen de 44,9 € pour les maisons de retraite, 38,2 € pour les logements foyers

Fin 2007, le tarif journalier d'hébergement moyen des maisons de retraite est de 44,9 euros, il a progressé³ de 12 % depuis 2003. Pour les logements foyers, il est de 38,2 euros (33 % de hausse depuis 2003).

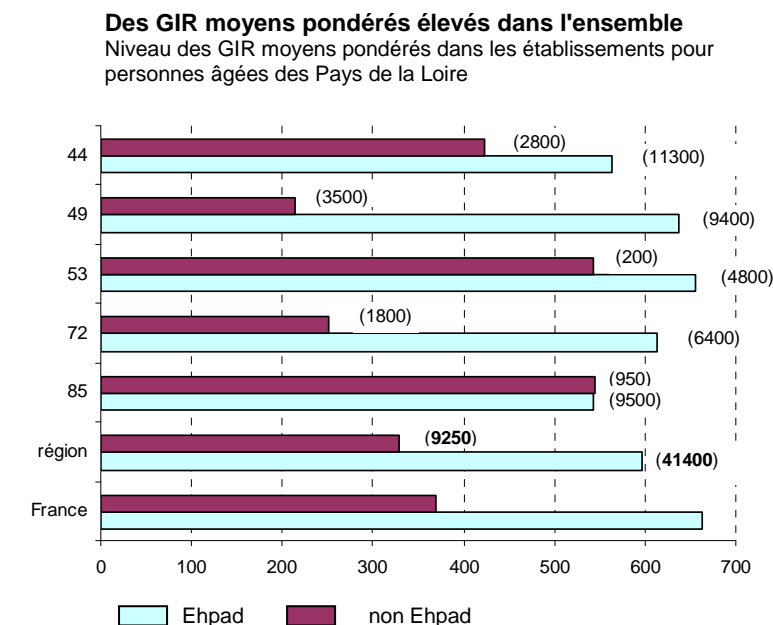
Entre maisons de retraite publiques et privées à but non lucratif, les différences de tarif moyen journalier d'hébergement sont faibles (respectivement 44,1 et 42,7 euros). Par contre, avec un tarif journalier moyen de 64,7 euros, les maisons de retraite privées à but lucratif creusent nettement l'écart (tarif en progression de 17 % depuis 2003).

Les USLD ont un tarif journalier d'hébergement en moyenne plus élevé que les autres types d'établissements : 49,2 euros (en progression de 11 % depuis 2003).

Les deux tiers des Ehpad ont le tarif journalier de soins global.

Un taux d'occupation de 98 %

Pour l'ensemble des maisons de retraite et foyers logements, le taux d'occupation est de 98 % dans la région, supérieur à son niveau de 2003 (96 %). Ce taux est calculé en rapportant le nombre de journées-lits réalisées sur le nombre de journées-lits exploitables.



Source : enquête EHPA 2007

Note de lecture : pour le département de Loire Atlantique (44), le Gir moyen pondéré (GMP) des établissements Ehpad est de 563, il est relatif à 11 300 résidents. Le GMP des établissements non Ehpad est de 423, il est relatif à 2 800 résidents.

Ce taux d'occupation est très proche du taux moyen national (97 %). Il est en outre homogène entre les deux grands types d'hébergement et d'un département à l'autre. Seuls les logements-foyers sarthois connaissent un taux d'occupation légèrement plus faible : 94 %.

L'enquête auprès des établissements d'hébergement des personnes âgées (EHPA) de 2007, porte sur la situation des établissements au 31 décembre 2007. Elle est exhaustive et se déroule au niveau national.

La précédente enquête date de 2003.

L'enquête fournit des informations sur :

- *l'activité des établissements (l'objet du présent Echo des stat)*
- *les principales caractéristiques des personnes âgées hébergées (sexe, âge, degré de dépendance...)*
- *les principales caractéristiques du personnel employé (sexe, âge, statut, fonction, ancienneté...)*
- *une description des personnes sorties définitivement de ces établissements au cours de l'année 2007*

Le taux de réponse à l'enquête est de 70 % dans la région Pays de la Loire (71 % pour les résidents). Les données de cette étude ont été redressées des non réponses.

Les tarifs journaliers de soins déterminent le niveau de prise en charge des dépenses de soins dans l'EHPAD :

Le tarif global permet de prendre en charge les rémunérations des professionnels médicaux et paramédicaux payés par l'établissement, les rémunérations et prescriptions des médecins et auxiliaires libéraux, les examens de biologie et radiologie, les dispositifs médicaux. **Le tarif partiel** couvre un périmètre plus restreint, il permet de prendre en charge les rémunérations des professionnels médicaux et paramédicaux salariés par l'établissement ainsi que les dispositifs médicaux.

Pour en savoir plus

Etudes et résultats n°689 de mai 2009 : L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007

Etudes et résultats n°699 d'août 2009 : Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007

Echo des stat Pays de la Loire n°30 de novembre 2005 : l'activité des établissements d'hébergement pour personnes âgées fin 2005

³ Toutes les évolutions de tarifs sont calculées à euro constant, c'est-à-dire que l'effet de l'inflation a été ôté.